

Directions de l'Aménagement Urbain et
de la Transition Ecologique
Direction de l'Espace Public
Service Parc Automobile
JPB/FDV/FB/SR

N°447/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Diac Location d'un contrat de location de batteries pour un véhicule électrique, Immatriculé EH-320-TY.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant l'acquisition en 2016 par la commune de Gonesse d'un véhicule électrique de marque Renault KANGOO ZE immatriculé EH-320-TY et le besoin de renouveler le contrat de location des batteries pour une période de 60 mois,

Considérant l'offre du groupe DIAC Location proposant une location mensuelle des blocs batteries du véhicule pour un montant de 64,80 € TTC pour un kilométrage annuel de 7500Kms, et 4 € par 100Kms supplémentaires.

DECIDE

- **De Signer** avec la société DIAC Location, 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand le contrat joint à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 64,80 € TTC mensuelle pour une période de 60 mois ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

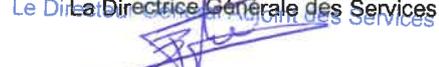


Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **19 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **20 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Corine TAILLER
Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec la société Diac Location d'un contrat de location de batteries pour un véhicule électrique, Immatriculé EH-320-TY.

Date de décision: 09/12/2022

Date de réception de l'accusé 19/12/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION447

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221209-2022DECISION447-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 447.pdf (99_AI-095-219502770-20221209-2022DECISION447-AI-1-1_1.pdf)

